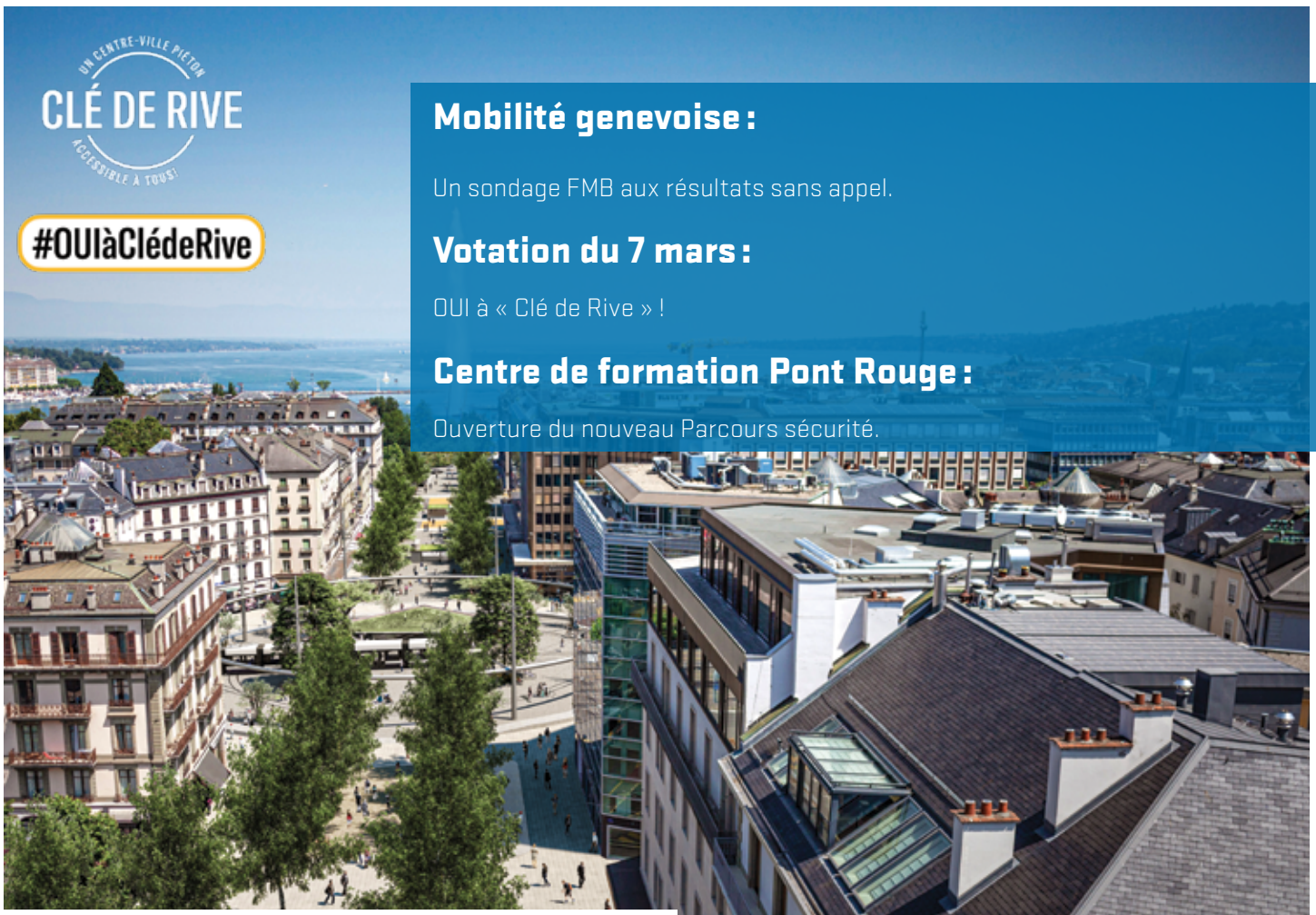
DIMENSIONS & PERSPECTIVES

FÉDÉRATION GENEVOISE
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



Mobilité genevoise :

Un sondage FMB aux résultats sans appel.

Votation du 7 mars :

OUI à « Clé de Rive » !

Centre de formation Pont Rouge :

Ouverture du nouveau Parcours sécurité.

Editorial



Pierre-Alain L'Hôte
Président FMB

2020 est enfin dernière nous, même si l'on n'ose guère se souhaiter une bonne année, vu ce que nous avons traversé et ce qui nous attend encore sans doute.

L'industrie de la construction a eu la chance de n'être que peu impactée pour le moment par les conséquences directes ou indirectes de la pandémie (sauf en matière de mobilité), ce qui lui a permis de poursuivre une activité économique soutenue malgré les décisions restrictives des autorités au printemps dernier. Force est surtout de constater que les chantiers ne sont pas des lieux de propagation du coronavirus et que notre secteur, malgré les assauts syndicaux, n'a pas prêté le flanc à la critique. Les entreprises ont très bien joué le jeu de la mise en œuvre des plans de protection. Les rares problèmes effectivement constatés l'ont été lors des pauses et sont le fait de comportements individuels, démontrant la nécessité de répéter inlassablement les choses.

Malheureusement, certaines décisions insolites des autorités auront parfois eu un impact désastreux pour notre secteur, en nous privant par exemple, de façon déraisonnable, non concertée et parfaitement inutile, de la mobilité dont nos entreprises ont besoin pour délivrer leurs prestations à la population genevoise. Comment tolérer que les zélotes de l'immobilité se complaisent à nous mettre des bâtons dans les roues alors que nous traversons une crise exceptionnelle ? On nous a demandé de la patience et promis de revoir la copie… Combien de temps les PME et artisans devront-ils encore attendre ?

Sur le plan politique, c'est avant tout l'élection partielle au Conseil d'Etat des 7 et 28 mars prochains qui nous préoccupe. Le Comité de la FMB vous encourage à voter en faveur de Cyril Aellen, candidat le mieux à même de défendre la libre entreprise, le développement dynamique et responsable de notre canton, tout en combattant le repli sur soi ou les chimères de la décroissance.

Autre scrutin, certes municipal, mais qui représente aussi un enjeu cantonal, voire régional le 7 mars 2021 : le réaménagement de tout le secteur de Rive. Enterrer les voitures dans un pôle multimodal de mobilité, supprimer le stationnement en surface, piétonniser, rendre le centre-ville commercial attractif : autant d'enjeux du 21ème siècle pour une ville qui n'a pas su les appréhender jusqu'ici.

Bonne lecture… et bonne année !

Mobilité : le grand ras-le-bol des entreprises

La mobilité a toujours déchainé les passions à Genève. Mais depuis cet été et la mise en place de nouvelles mesures par le Conseil d'Etat, les conditions de déplacement se sont considérablement détériorées, et ce alors que le trafic pendulaire n'était pourtant pas encore revenu « à la normale ». Pour faire le point sur la situation, la FMB a lancé un grand sondage auprès des entreprises genevoises de la construction. Les résultats, sans appel, sont résumés ci-dessous.



Dans le courant de l'été 2020, le Conseil d'Etat a annoncé une série de mesures affectant les axes de transports dans les zones urbaines du canton, en particulier en ville de Genève. De nouvelles bandes et pistes cyclables ont été créées, impliquant par endroit la suppression de voies de circulation dévolues aux transports motorisés. Certaines rues ont été mises en sens unique, à l'image de la Rue de la Croix-Rouge, ou se terminent maintenant en cul-de-sac. Le Conseil d'Etat a justifié ces mesures principalement par le contexte du COVID-19 et l'impact de la situation sanitaire sur l'utilisation des transports en commun. Si l'intention était louable, la concrétisation ne l'a pas été. Centre-ville bouché à l'extrême, chaos à certains carrefours nécessitant le déploiement en urgence d'agents pour régler « au mieux » la circulation, temps de parcours rallongés : autant de problèmes qui sont source d'exaspération pour les entreprises.

Face à cette situation, la FMB et les autres associations membres du Groupement Transports et Economie - GTE (www.gte.ch) ont pris rapidement contact avec le Conseil d'Etat afin de proposer des solutions. Face à la réticence des autorités à envisager des pistes alternatives, il a été décidé d'étayer la position de nos associations en procédant à un sondage auprès des entreprises. Fin octobre 2020, la FMB a donc fait parvenir un questionnaire aux entreprises genevoises membres des associations professionnelles qui lui sont affiliées. De très nombreuses entreprises ont répondu, confirmant que la mobilité demeure une préoccupation centrale.

Des résultats sans appel

Dans plusieurs communications depuis l'été 2020, le Conseil d'Etat estime que les nouveaux aménagements sont un grand succès et que si quelques problèmes ont pu apparaître çà et là, ceux-ci étaient temporaires et ont pu facilement être résolus. En quelque sorte : circulez, il n'y a rien à voir. Cette vision des choses n'est cependant de loin pas partagée par les entreprises sur le terrain. La quasi-totalité des réponses au questionnaire FMB font état d'une dégradation importante des conditions de circulation : embouteillages monstres, stationnement difficile ou temps nécessaire à l'accomplissement des trajets, les conséquences sont multiples. Citons par exemple :

> Les entreprises effectuant des rotations régulières (livraisons de chantiers, levée des déchets, etc.) effectuent moins de rotations par jour ;
> Les interventions d'urgence ou les dépannages en ville sont entravés ; parmi les entreprises concernées, plus de 40% ont dû renoncer à assurer au moins un service de ce type depuis l'été 2020 en raison des conditions de circulation ;
> Les coûts des interventions sont en hausse, en raison du temps supplémentaire passé dans les déplacements.

Les surcoûts engendrés atteignent parfois des montants très élevés. Si l'on comptabilise le temps perdu supplémentaire lors des interventions par véhicule et ouvrier, on peut rapidement atteindre des dizaines de milliers de francs par mois pour une entreprise de taille moyenne.

Face à cette situation, les entreprises cherchent des solutions. Mais une augmentation des tarifs liés aux déplacements n'est pas toujours possible, ne serait-ce qu'en raison des pressions continues sur les prix auxquelles les entreprises sont soumises.

Des aménagements cyclables très critiqués

S'agissant des nouveaux aménagements cyclables les avis sont aussi quasi unanimement négatifs. Les entreprises relèvent en particulier les conséquences entrainées par la suppression de voies de circulation dévolues aux transports motorisés. L'axe Plainpalais-Coulouvrenière et le Quai du Mont-Blanc sont des exemples parlants.

Qui plus est, les quelques entreprises qui utilisent elles-mêmes des vélos pour certains déplacements (rendez-vous de chantiers, etc.) relèvent que les nouveaux aménagements ne changent pas grand-chose à leurs déplacements ; l'utilité même de ces aménagements est donc à relativiser, en particulier dans le cas de certains aménagements de taille démesurée. Une bande cyclable de plusieurs mètres de large (Plainpalais) est-elle réellement nécessaire ? Poser la question revient à y répondre…

Des problèmes de stationnement qui perdurent

Les entreprises restent toujours dans l'attente de solutions aux problèmes de stationnement. Manque criant de « places jaunes », macarons multizones « Plus » pour professionnels peu adaptés aux besoins et trop chers pour être attractifs, ces problèmes demeurent malgré les appels des milieux professionnels ces dernières années en vue de trouver des solutions.

Démarches à venir

Le dialogue avec le Conseil d'Etat demeure difficile et il est à regretter que les autorités semblent privilégier les actions à l'emporte-pièce, peut-être vendeuses politiquement (quoique…) mais aux conséquences négatives sur la mobilité dans le canton.

Pourtant, des pistes d'améliorations existent et le GTE en a récemment proposées plusieurs. Si certains aménagements cyclables posent problème, d'autres sont en revanche positifs et d'autres encore mériteraient de voir le jour à certains endroits. Mais explorer ces alternatives implique pour l'Etat de procéder à une réelle analyse objective de ses démarches et de procéder à une vraie concertation avec les milieux professionnels. Si le Conseil d'Etat avait pris la peine de consulter les milieux professionnels en amont de la mise en place de ces aménagements tant décriés, des solutions auraient pu être trouvées et Genève aurait pu faire l'économie d'un énième psychodrame politique autour de la mobilité. Espérons que les autorités sauront entendre ces appels à la raison ; ce ne serait pas trop tôt, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Conjoncture : des prix globalement (trop) stables

Dans la précédente édition de son journal, la FMB a dressé un état des lieux conjoncturel qui mettait en avant à la fois la résistance remarquable des entreprises de la construction en ces temps de crise, mais également des perspectives incertaines pour les mois à venir. Fin décembre, l'Office cantonal de la statistique a actualisé son indice des prix de la construction, qui livre des enseignements précieux à cet égard.

L'évolution des prix dans la construction est un sujet de préoccupation fréquent : ces dernières années, alors que Genève battait des records d'activité, les prix stagnaient inexorablement, voire baissaient dans certains domaines. Ceci témoignait de la concurrence acharnée que l'on observe dans notre secteur, couplée à la pression exercée sur les prix par les maîtres d'ouvrages, notamment publics. Dans la suite d'une timide tendance à la hausse depuis 2017, les prix ont (enfin) péniblement franchi leur niveau de 2015 entre 2018 et 2019. Mais l'arrivée du COVID-19 en 2020 semble avoir porté un coup d'arrêt à cette évolution positive.

L'indice des prix de la construction stagne au deuxième semestre 2020, les prix dans le Génie civil accusant même une légère baisse. Notons toutefois que certains domaines isolés connaissent une évolution plus favorable, notamment les prix des installations électriques qui augmentent de 3,5% en six mois. Mais ceci étant, la conclusion pour Genève demeure inquiétante : les prix stagnent, voire recommencent à baisser. Genève s'en sort néanmoins mieux que le reste de la Suisse ; en effet, les indices tant au niveau suisse qu'au niveau de la région lémanique connaissent une évolution plus négative encore.

Dans ce contexte, l'optimisme n'est pas démesuré au moment de démarrer l'année 2021. Si les fondamentaux demeurent positifs, s'agissant notamment du volume des bâtiments en construction, la pression sur les prix en ces temps de crise ne semble pas prête de s'alléger.

« Clé de Rive » : pôle de mobilité et piétonnisation

Le 7 mars 2021 se déroulera à Genève la votation communale sur le projet « Clé de Rive ». Ce projet, sur lequel les autorités publiques et de nombreuses parties prenantes privées travaillent d'arrache-pied depuis plus de 10 ans, combine la piétonisation du secteur de Rive et la construction d'un parking souterrain permettant à la fois d'accueillir les places de stationnement supprimées « en surface » et d'assurer une accessibilité optimale à toute la zone. Commerçants plus accessibles, meilleure qualité de vie pour tous : les avantages du projet sont nombreux et plaident pour son acceptation dans les urnes.

Le projet « Clé de Rive », c'est avant tout 13 nouvelles rues piétonnes, et le réaménagement de 33'000 m2 d'espaces publics, dans le secteur Fatio-Italie-Ador-Dalcroze. Mais, AVEC compensation des places de stationnement supprimées en surface, dans un ouvrage en sous-sol. Et plus encore, comme nous l'expliquerons plus bas. C'est donc une véritable revitalisation du cœur de Genève dont il est question. L'aménagement prévu s'inscrit dans le prolongement logique d'une piétonisation progressive des Rues Basses sur plusieurs décennies. De la Place de Bel-air à celle du Molard, en passant par Fusterie et Longemalle. C'est aujourd'hui au tour de la Rue Pierre-Fatio d'être rendue aux Genevois.



Cet aménagement s'inscrit également dans la logique de la LMCE (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée), dont l'application dépend en partie de la réalisation du pôle de mobilité « Clé de Rive ». Les places de stationnement supprimées en surface devant être compensée en vue de la piétonisation du secteur, la construction du parking souterrain permettra de remplir cette exigence et constitue la clé de voute de tout le projet.

En plus du réaménagement du quartier de Rive, attendu depuis longtemps par tous les Genevois, « Clé de Rive » amènera un vent de modernité sur la mobilité genevoise. En effet, nous ne parlons pas ici d'un simple parking souterrain, mais d'un véritable hub de mobilité. Car l'ouvrage en sous-sol comprendra en plus des 498 places voitures compensées, 388 places pour deux-roues (scooters et vélos), une station Mobility, une station de vélo-partage. Le tout sera en capacité de fournir des recharges électriques à 100% des véhicules parqués, faisant de « Clé de Rive » la plus grande station de recharge pour véhicules électriques de Suisse.



Par ailleurs, les TPG profiteront du remaniement du quartier pour réorganiser et optimiser leur pôle de transport, sur la Rue d'Italie. Ce nouveau pôle TPG modernisé, allié à « Clé de Rive » et à ses nombreuses offres de mobilité, fera de Rive un centre de multimodalité favorisant l'accessibilité du centre-ville, et offrant à ses habitants de larges possibilités de déplacement.

Tous les Genevois seront gagnants dans ce projet : les commerçants deviendront plus accessibles, les restaurants pourront développer leurs terrasses, les maraîchers seront enfin installés sur une place conforme à leurs besoins, les livreurs, entreprises et taxis continueront de pouvoir accéder au quartier. Les habitants auront à disposition une offre de transport inégalée, ainsi qu'un cadre de vie plus humain et plus verdoyant (84 nouveaux arbres seront plantés).

Un référendum dogmatique et intellectuellement malhonnête

Malheureusement, après 12 ans d'un travail commun ayant conduit à un consensus autour de cette idée, certains ont décidé de la rejeter, au nom d'un dogme d'urgence climatique ou d'une supposée disparition programmée de la circulation individuelle. Cela reviendrait à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Tout d'abord parce que la suppression de places de parking en surface qu'implique une piétonisation impose une compensation en ouvrage. On peut trouver ce principe problématique, rigide, infondé, mais c'est la loi telle qu'elle a été voulue par une large majorité des genevoises et des genevois, confirmée en votation en septembre 2020. A ce titre, l'initiative municipale lancée par les Verts, les Socialistes, l'extrême gauche et l'ATE, comme contre-projet indirect à « Clé de Rive » (mais sur laquelle nous ne nous prononcerons pas le 7 mars 2021) est totalement illégale. Surtout, ce prétendu contre-projet indirect n'a pas eu le temps d'être correctement préparé, ni de passer devant les différents services et instances du Canton et de la Ville. Il n'est donc pas abouti.
Si sa mise en œuvre devait quand même être rendue possible, cela ne se fera pas avant de nombreuses années. Ceci contrairement à « Clé de Rive », qui est aujourd'hui prêt à démarrer, puisqu'autorisé par l'Office des autorisations de construire.



Ensuite, une piétonisation sans compensation des places de stationnement supprimées compromettrait irrémédiablement l'accessibilité et l'attractivité du centre-ville. Une zone piétonne bien pensée et accessible constitue une revitalisation du centre-ville et une bouffée d'oxygène pour les commerces. Toutes les villes qui nous entourent et qui sont dotées de telles zones piétonnes sont citées en exemple, y compris par les opposants à « Clé de Rive ». Une zone piétonne sans accessibilité, en revanche, achèverait commerces et restaurants, déjà très éprouvés par la concurrence d'internet et la crise sanitaire.

Toutes ces raisons plaident pour un soutien enthousiaste à « Clé de Rive », pour une ville moderne, vivante, humaine, conviviale, et multimodale.

Pour davantage d'information : www.centrevillepieton.ch

Actualités fédérales : droit de la concurrence et primes Suva

constructionromande

Droit de la concurrence :
un signal positif du Conseil des Etats
Le droit de la concurrence est un sujet de préoccupation récurant pour les entreprises de par sa complexité. Qui plus est, il est aussi porteur d'éléments de procédure perçus comme inéquitables par les entreprises et les méthodes d'enquête très agressives des autorités, au premier rang desquelles la Commission de la concurrence (COMCO), font planer un climat de suspicion générale quelque peu délétère. Depuis sa création en 2017, constructionromande demande des adaptations ciblées du cadre légal afin de rééquilibrer la situation.


Crédits photo : Services du Parlement 3003 Berne

Au mois de décembre 2020, les Chambres fédérales se sont prononcées sur plusieurs propositions à ce titre. Le Conseil des Etats a fait un grand pas dans la bonne direction en adoptant une motion du Conseiller aux Etats
vaudois Olivier Français ; ce texte vise à corriger certaines dérives observées s'agissant de la définition d'une pratique illégale en droit des cartels. Suite à la publication d'une décision très controversée du Tribunal fédéral en 2017, la COMCO a en effet durci sa pratique. Jusqu'alors, les autorités devaient analyser au cas par cas les collaborations entre entreprises afin de juger de leur portée et donc de leur légalité.

Mais depuis 2017 et la publication de cette décision, et malgré le fait que la loi, elle, n'a pas changé d'une virgule, la COMCO s'affranchit de cet examen et qualifie plusieurs types d'accords d'illégaux par nature, même s'ils n'ont aucun impact sur la concurrence. La Suisse se retrouve donc avec une pratique anticartellaire parmi les plus strictes du monde, et les entreprises (en particulier les PME) ont maintenant de plus en plus de craintes au moment de collaborer entre elles, notamment lors de consortiums. Conscient de ceci, le Conseil des Etats a adopté la motion à une très large majorité (34 voix en faveur, 3 oppositions et 2 abstentions), ce qui est à saluer. La motion sera maintenant traitée par le Conseil national et il faut espérer que celui-ci adopte la même position.

Primes Suva et COVID-19 : (rétro)pédalage dans la semoule ?
Entre le printemps 2020 et la fin de l'année, les entreprises ont été confrontées à des informations contradictoires émanant de la Suva. Au printemps 2020, en raison de la situation de pandémie, la Suva annonçait renoncer avec effet rétroactif à une partie des primes d'assurance, soit les primes sur salaires assurés couverts par les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Toute l'industrie de la construction avait salué ce geste bienvenu en ces temps difficiles. Malheureusement, il apparaît que la Suva s'est engagée un peu trop vite. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a en effet par la suite refusé cette démarche, l'apparentant à une baisse rétroactive des primes. Dans le courant de l'automne, les entreprises ont donc reçu un nouveau courrier de la Suva les informant de cette mauvaise nouvelle.

Dans l'intervalle, la Suva et l'OFSP se sont entendus sur une nouvelle solution. En raison de la diminution de l'activité en période de crise, et donc du nombre d'accidents, il est prévisible que la Suva encaissera un excédent de primes en 2020. Celui-ci sera restitué aux entreprises en 2022, les montants exacts étant appelés à être quantifiés dans le courant de 2021.

Face à ceci, plusieurs associations, notamment la SSE, constructionromande et constructionsuisse, ont pris contact avec la Suva afin de souligner que, si cette solution est en elle-même positive à plus long terme, les entreprises restent dans le besoin d'un allègement immédiat de leurs charges. C'est en effet actuellement que l'impact négatif de la crise du COVID-19 se fait sentir et c'est donc maintenant qu'une solution est nécessaire, bien davantage qu'en 2022. Les associations professionnelles demandent donc à la Suva et à l'OFSP d'explorer des solutions alternatives à déployer dans les meilleurs délais afin de soulager quelque peu les entreprises. Espérons que le dialogue sera noué afin d'apporter au plus vite une solution à ce problème.

L'artisanat d'art : la face artistique des métiers du bâtiment

Depuis sa fondation, l'association Métiers d'Art Genève (MAG) s'est donnée la mission de valoriser les savoir-faire des artisans locaux qui constituent une richesse patrimoniale inestimable et dont la sauvegarde et la transmission sont essentielles si l'on veut assurer leur pérennisation.

MAG a pour mission de coordonner toutes les actions qui visent à maintenir et à développer ces métiers dans le canton, d'élaborer une vision globale des problématiques qui les concernent et d'offrir les meilleures réponses possibles. En effet, à une époque où la production en série, délocalisée et essentiellement bas de gamme constitue une concurrence imbattable en termes de coûts, l'artisanat d'art nécessite d'être valorisé. Ses qualités techniques et artistiques, souvent héritées d'un processus de transmission mémoriel du savoir-faire, assure une valeur historique et culturelle pour notre canton. Ainsi, l'association désire consolider dans une perspective à long terme le rôle des métiers d'art en abordant ces questions primordiales que sont la transmission, la formation, la préservation du patrimoine bâti et immatériel mais aussi de l'économie de ce secteur dont la viabilité se doit d'être garantie par une promotion efficace.

C'est cette volonté qui a amené l'association à reprendre l'organisation des **Journées Européennes des Métiers d'Art** (JEMA) dont l'édition 2021, prévue fin mars, a été malheureusement annulée en raison des dernières restrictions liées au COVID. Malgré ce contexte difficile, MAG mettra en place d'autres événements afin de maintenir et développer les liens entre le grand public et les artisans locaux. Animés par leur passion et détenteurs d'un savoir-faire technique et esthétique souvent rare, les artisans d'art genevois seront notamment présents aux **Journées Européennes du Patrimoine**, début septembre prochain, ainsi qu'à **cité-métiers.ch, l'expo** fin novembre à Palexpo. Ils pourront mettre en exergue la richesse de leurs métiers et susciter de nouvelles vocations.

La formation des générations futures étant une des missions des JEMA, présenter au public les perspectives d'avenir de l'artisanat grâce à l'engagement des écoles formatrices et de l'OFPC, mais aussi par la présence d'institutions culturelles genevoises qui mettent en lumière des métiers parfois ignorés, est une excellente opportunité.

Certains domaines méritent d'être mieux connus du grand public, comme celui de la construction au sein duquel une multitude de professions possèdent un véritable caractère artisanal et artistique. Nombre de ces métiers ont recours à des techniques anciennes, parfois millénaires, dont l'utilisation et la maîtrise, bien qu'en phase avec les moyens de construction actuels et les nouvelles technologies, relèvent d'une formation artisanale de base.

Ces métiers connaissent un regain d'intérêt grâce notamment à certains jeunes, comme Jonathan Vuagnat, 20 ans, tailleur de pierre, qui a récemment remporté le Prix de l'Université de Genève pour les métiers d'artisanat d'art. Sa profession, qui touche au Gros œuvre, à la finition, aux aménagements intérieurs de certains ouvrages, à l'entretien ou à la restauration du patrimoine bâti, est également liée au domaine de la décoration artistique.

Précision, habileté, créativité, sens de l'esthétique mais aussi résistance physique, autant de qualités nécessaires à cette profession qui justifient son statut de métier d'art. Présenter ces métiers au grand public lors d'événements, enrichit notre perception et contribue fortement à valoriser ces professions de passion qui connaîtront certainement un intérêt renouvelé de la part des jeunes recherchant leur voie.

Parcours sécurité : un nouvel aménagement au service des entreprises, des travailleurs et des jeunes en formation.

Inauguré en même temps que le Centre de formation Pont Rouge en 2012, le Parcours sécurité a accueilli des centaines de personnes chaque année, à l'occasion de demi-journées d'information.

Cela étant, les normes en matière de sécurité et de santé au travail, l'identification des risques et les moyens mis en œuvre pour s'en prémunir évoluent rapidement, alors que les exigences en la matière sont de plus en plus élevées.

Pour cet équipement, qui connaît dorénavant différentes déclinaisons en Suisse romande, en rappelant qu'il était précurseur au moment de sa mise en service, le temps de la modernisation et de la dynamisation est venu, pour valoriser encore mieux les efforts de prévention des accidents.

Ainsi, dès la mi-janvier 2021, toujours au Pont Rouge, c'est dorénavant dans des salles en dur (ainsi qu'en extérieur) et non plus dans des containers que s'articuleront 9 postes (dont un dédoublé) axés sur les règles vitales de la Suva (assureur accident obligatoire dans l'industrie de la construction). Des locaux spacieux, confortables, modernes et bien équipés sont ainsi disponibles pour accueillir jusqu'à deux équipes de 12 personnes.

Les thématiques présentées, adaptées cas échéant en fonction des professions et des personnes qui assisteront au cours, se déclineront de la façon suivante :



> Equipement de protection individuelle - EPI ;
> Moyens de levage, élingage, manutention ;
> Produits toxiques et dangereux ;
> Electricité, gaz ;
> Amiante, plomb, PCB, HAP ;
> Accès aux postes de travail et travail en hauteur ;
> Fouilles ;
> Coffrages et armatures ;
> Scie circulaire de chantier et à main, outils à main.

Le principe reste le même : ce sont les entreprises des métiers du bâtiment, affiliées aux associations membres de la FMB, qui décident d'envoyer leurs employés bénéficier de cette information, donnée par des spécialistes dûment agréés, qui dure une demi-journée et est prise en charge par les fonds paritaires des différents métiers (prix de la formation et perte de gain). A son issue, qui se termine par un questionnaire de contrôle validant les notions acquises, les travailleurs reçoivent une attestation spécifiant leur participation effective à cette demi-journée qui bénéficie du soutien de la Suva et s'inscrit dans le cadre de l'article 6 alinéa 1er OPA (Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents) qui traite de l'obligation d'information et d'instruction des travailleurs.

A noter que les apprentis passent également dans leur grande majorité une demi-journée au moins durant leur formation au sein du Parcours sécurité. Le Parcours sécurité est aussi bien entendu largement ouvert à des partenaires externes (entreprises de travail temporaire, entités publiques ou parapubliques, etc.). La FMB encourage vivement les entreprises des métiers du bâtiment à utiliser largement cet équipement et recommande aux maîtres d'ouvrages de valoriser les entreprises qui satisfont à leurs obligations en la matière en faisant régulièrement passer leurs employés dans le Parcours sécurité du Pont Rouge.

Genève est depuis de nombreuses années en tête des cantons qui connaissent le moins d'accidents sur les chantiers. Cela ne doit rien au hasard : notre canton est particulièrement sensible à cette problématique avec des autorités très au fait et des entreprises qui jouent très bien le jeu. Il est cependant encore possible d'améliorer la sécurité des collaborateurs des entreprises : le Parcours sécurité y contribue à l'évidence. **Une description détaillée du Parcours sécurité figure sur le site Internet de la FMB :** www.fmb-ge.ch

Pour les visites du Parcours sécurité, les entreprises sont invitées à s'adresser aux prestataires suivants :
Gros œuvre et Métiers techniques du bâtiment :
ECOSERVICES - Rue de Veyrier 9bis - 1227 Carouge - 022 308 47 00 - info@ecoservices.ch
Second œuvre :
F4S (FAIR 4 SAFETY SA) - Rue de St Jean 26 - 1203 Genève - 022 345 24 04 - info@f4s.ch

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.
Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.
Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch
FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - www.fmb-ge.ch
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.